



2020
2025



Projet associatif

Ensemble vers une vie chez soi,
T'HandiQuoi ?

Association T'HandiQuoi – loi 1901 – déclaration 1er juillet 2013
35 rue George Sand - 91120 PALAISEAU – 06 58 67 01 51 - info@thandiquoi.org

Numéro SIRET : 797 498 821 00017 - code APE 8730B



SOMMAIRE

1 Contexte & plaidoyer

- 4 Préambule
- 5 Contexte international
- 6 Contexte national
- 7 Et l'habitat inclusif en France ?
- 9 Un besoin pourtant urgent !

2 L'association, ses valeurs, son écosystème

- 11 Qui sommes-nous ?
- 13 Ambition et valeurs
- 14 La colocation Toit-Même
- 17 L'écosystème T'HandiQuoi

3 Perspectives

- 21 Analyse & diagnostic
- 22 Résultats enquête 2019
- 23 Objectifs
- 25 Duplication – modèle optimal
- 27 Remerciements



*Il n'y a pas de pire injustice que de
traiter également les choses inégales*

Aristote

1

CONTEXTE
&
PLAIDOYER



Préambule

En France, en 2020, de nombreux adultes en situation de handicap sont **sans solution** d'hébergement ou dans une situation qu'ils n'ont pas choisie. Les établissements institutionnels – héritage de la logique productiviste amenée par la Révolution industrielle en Occident – ou le domicile familial sont encore les lieux de vie les plus courants et il **s'avère actuellement compliqué voire impossible pour certains adultes d'accéder à un logement individuel ou collectif** hors de ces deux cadres.

Pourtant, la France, 7ème pays le plus riche du monde en 2019 dans le classement du FMI, devrait faire du handicap l'une de ses priorités pour **respecter ses engagements nationaux mais aussi internationaux.**

CONTEXTE INTERNATIONAL

La France a ratifié un certain nombre d'engagements allant dans le sens de la désinstitutionnalisation, tendance européenne qui a émergé en Scandinavie dans les années 1960, d'abord pour les personnes handicapées, puis pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Après la Charte des droits Fondamentaux de l'Union européenne en **2000**, La France ratifie en **2006** la **Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH)**.

« Les États Parties à la Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes, et prennent des mesures efficaces et appropriées pour faciliter aux personnes handicapées la pleine jouissance de ce droit ainsi que leur pleine intégration et participation à la société »

Article 19 - Autonomie de vie et inclusion dans la société, Convention relative aux droits des personnes handicapées, Nations Unies

La désinstitutionnalisation
« n'est pas de sortir les personnes des institutions [mais leur permettre de] reconquérir le contrôle de leur vie comme des citoyens à part entière ».

La Charte des Droits Fondamentaux,
Congrès de Madrid, 20 -23 Mars 2002



La CDPH oblige les gouvernements des pays signataires à défendre les droits des personnes en situation de handicap, de les protéger contre la discrimination et de favoriser leur intégration au sein de la société.

On reconnaît internationalement l'importance de l'habitat et du libre choix comme éléments essentiels au bien-être et à l'inclusion sociale effective des personnes en situation de handicap. De nombreux pays se sont engagés sur des projets allant en ce sens. En Allemagne par exemple, il existe des milliers de colocations pour personnes âgées.

CONTEXTE NATIONAL

1975

La France a préféré la notion de solidarité à la notion d'assistance dans la loi du **30 juin 1975**. Elle affirme alors que « la prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés (...) constituent une **obligation nationale** » et rend l'ensemble des acteurs sociaux **responsables de la mise en œuvre de cette obligation**.



La France prend dès la fin du 20^{ème} siècle des engagements en faveur des personnes en situation de handicap

2002

Avec la **loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale** la France réaffirme les droits des personnes handicapées, et notamment le fait que c'est à elles d'être **au cœur de leur « projet de vie »**, qui doit être construit à partir du besoin de la personne et non imposé à un « usager » qui serait passif. Cette loi donne des outils et pose un cadre aux pratiques des établissements médico-sociaux : mise en place d'un conseil de la vie sociale, projets d'établissement, livrets d'accueil etc.

2005

C'est la **loi de février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui vient développer l'idée que la personne handicapée n'est pas seulement « objet de soins » mais « sujet d'un accompagnement ». Dans cette loi, « *Constitue un handicap (...) toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou de trouble de santé invalidant.* » Ainsi, toute personne handicapée a le droit à la compensation de son handicap, puisque c'est l'inadaptation de la société à son altération qui crée le handicap pour la personne, et non l'altération en elle-même.



ET L'HABITAT INCLUSIF EN FRANCE ?

En dépit de ses engagements nationaux et internationaux, **la société française est encore très peu adaptée pour que les personnes en situation de handicap puissent ne serait-ce que circuler librement dans la ville, exercer leur citoyenneté et être inclus dans la société.** Le constat est d'autant plus fort en Île-de-France, zone très urbanisée, où se concentrent les logiques de productivité.

L'habitat inclusif émerge timidement en France à la fin des années 2010

De manière générale, les alternatives mettent beaucoup de temps à émerger et sont plutôt expérimentales, ancrées sur des territoires plus favorables que d'autres à de tels projets.

C'est seulement à la **fin de l'année 2016 qu'une grande enquête nationale est lancée autour de l'habitat inclusif**, et qu'une aide spécifique pour l'habitat inclusif est créée à titre expérimental, gérée et distribuée par les différentes Agences Régionales de Santé (ARS) aux porteurs de projet, pour beaucoup proches aidants de personnes en perte d'autonomie, que ce soit lié au handicap ou au vieillissement.

En 2017, le Gouvernement français s'engage à lever un certain nombre d'obstacles administratifs pour favoriser le développement des habitats inclusifs, et **crée l'Observatoire de l'habitat inclusif**, coprésidé par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), et associant différents acteurs associatifs, institutionnels, collectivités territoriales et caisses de sécurité sociale. Enfin, la **loi ELAN promulguée en 2018** vient donner une définition et un début de cadre à l'habitat inclusif.



C'est donc seulement à la fin des années 2010 que l'habitat inclusif commence à devenir une alternative « officielle » à la vie en institution ou au domicile familial. Mais de nombreux chantiers sont à mener pour rendre cette alternative réellement optimale, et notamment :

1. Accélérer la mise aux normes des transports et infrastructures afin de garantir une réelle accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;

2. Transformer les services d'aide à domicile qui sont sollicités en habitat inclusif pour garantir un accompagnement adapté et répondant au désir d'autonomie des personnes en situation de dépendance parfois lourde (formation sur la prise en charge du handicap, coordination avec des intervenants médicaux, temps de réunion et analyses de pratiques...);

3. Entreprendre une transformation sociale des mentalités, afin que la richesse du handicap puisse être au cœur de nos sociétés. Voilà trop longtemps qu'elles nous ont habitués à accepter qu'un adulte en situation de handicap doit vivre chez ses parents ou dans une institution. Il est important désormais de considérer comme normal qu'une personne handicapée puisse faire ses choix et vivre au plus près de ses envies !

**De nombreux chantiers
sont encore à mener...**



Un besoin pourtant urgent !

Vivre au domicile familial est très souvent un choix par défaut, voire une fatalité. Cette situation rend la personne en situation de handicap dépendante de ses proches pour son quotidien, pour ses choix intimes, pour assouvir ses besoins et envies. C'est également une contrainte du quotidien forte, souvent incompatible avec la vie professionnelle, voire personnelle, de ces aidants familiaux, qui sont pour beaucoup au bord de l'épuisement.

En 2030 en France, un actif sur 4 sera aidant familial

Source : DREES

48% des aidants familiaux déclarent avoir une maladie chronique

Source : Enquête Handicap-Santé aidants (DREES, 2008)

75% déclarent stress et fatigue dus à leur rôle d'aidant familial

Source : BAROMETRE 2017 de la Carac

Les parents vieillissants ne seront un jour plus en mesure de s'occuper de leur proche. **Que fait la personne handicapée ayant vécu toute sa vie au domicile familial lorsque les parents décèdent ?**

De même vivre en établissement relève rarement d'un choix réel pour une personne adulte, car **la nature de l'établissement impose des contraintes et des limites à l'exercice de sa liberté et sa citoyenneté.** Selon Catalina Devandas-Aguilar, rapporteuse de l'ONU, « il n'existe pas de bon établissement d'accueil puisqu'ils imposent tous un certain mode d'existence qui limite les possibilités d'avoir une vie agréable sur la base de l'égalité avec les autres ». Ainsi, bien que la loi 2002-2 donne un cadre et des outils aux établissements, les notions mêmes de liberté quant aux choix de vie ou encore d'exercice de la citoyenneté semblent difficilement compatibles avec la vie en institution.

Il est **urgent** de créer de nouveaux modes de vie dignes pour les personnes en situation de handicap.

C'est dans ce contexte que s'est créée l'association T'HandiQuoi : **pour défendre le droit de ces personnes à vivre dans un environnement au plus proche de leurs souhaits et de leurs envies, et permettre à la société de profiter de la richesse qu'apporte le handicap.**



*« Si tu diffères de moi,
loin de me léser, tu
m'enrichis »*

Saint -Exupéry



2

L'ASSOCIATION, SES VALEURS, SON ECOSYSTÈME

QUI SOMMES NOUS ?

L'association T'HandiQuoi naît en 2013, alors que le concept d' « habitat inclusif » est presque inexistant au niveau national, à partir du souhait d'un jeune adulte en situation de grande dépendance et sans solution : celui de quitter le domicile familial pour pouvoir vivre en colocation comme de nombreux jeunes de son âge et s'autonomiser dans un monde accessible à tous.

Au départ, une bande d'amis volontaires qui veulent répondre à un besoin

Nous nous sommes donc réunis entre amis autour de ce souhait. Tous bénévoles, nous avons mis nos différentes compétences professionnelles et notre énergie en action pour créer l'association afin de porter ce premier projet de colocation, le projet Toit-Même. C'est donc l'intelligence collective qui a permis l'émergence de l'association et du projet.



Les membres fondateurs de l'association T'HandiQuoi

Mais rapidement, ce qui nous a réunis au-delà de la première colocation « Toit-Même » et de la problématique de répondre à un besoin spécifique, c'est la volonté plus large de participer à **créer de la solidarité sur le territoire local, et de mettre en œuvre cette solidarité notamment envers les plus exclus.**

Faire de la vulnérabilité, la LIANCE qui unit nos cœurs

Pendant plusieurs années, le Bureau de l'Association a travaillé ardemment autour de cette volonté. Une fois par mois, nous nous rencontrions et nous répartissions les tâches pour faire évoluer l'idée de départ vers une action concrète. Nous débattions sur les modalités du projet, l'éthique que nous souhaitions adopter et respecter. Nous avons rencontré des centaines d'acteurs : institutionnels, privés, associatifs... Au fil des années les premiers colocataires identifiés ont pu nourrir avec leurs familles nos échanges et la **construction du projet qui ne devait pas seulement être pensé par nous, mais par eux et pour eux.**

Amitié, envie, engagement, jeunesse : les ingrédients à la base du projet T'HandiQuoi

SOUTIEN
MOTIVATION
TRAVAIL
EQUIPE
RÊVES
INTELLIGENCE
COLLECTIVE

**'Ils ne
savaient pas
que c'était
impossible,
alors ils l'ont
fait'**

Mark Twain

Alors que la conceptualisation de l'habitat inclusif commence tout juste à faire son apparition en France, l'ouverture **début 2017** de la colocation Toit-Même, accueillant trois jeunes adultes en situation de handicap, est la première grande victoire de l'association. Si cet **engagement bénévole** très fort était nécessaire pour mettre en œuvre le dispositif Toit-Même, il n'est pas suffisant pour déployer d'autres projets ou même assurer la pérennité du dispositif. C'est la raison pour laquelle l'équipe bénévole a fait le choix de **se renforcer avec des ressources salariées dès 2019**.

De plus, le Conseil d'Administration, longtemps composé du seul Bureau de six personnes, s'est élargi en 2019 pour accueillir de nouveaux membres apportant leurs idées et leurs compétences en partageant les valeurs de l'association.

L'association est désormais composée d'un **Conseil d'Administration de douze personnes**, dont l'un des colocataires, et de **deux salariés**, qui partagent les mêmes valeurs.



AMBITION & VALEURS

Agir avec la société pour que chacun y ait sa place et pour que la différence soit une source de richesse

Notre **ambition** depuis 2013 : **agir avec la société pour que chacun y ait sa place et pour que la différence soit une source de richesse.**

Les personnes en situation de handicap ne représentent pas seulement des personnes à accompagner, un fardeau à porter, un problème à résoudre ou même une fragilité à compenser. Elles sont bien **plus** que cela. Elles développent des capacités insoupçonnables, nous apportent un regard différent sur le monde, nous rappellent à l'essentiel, nous font réfléchir sur notre rapport au temps ou à la productivité. Il est primordial que la société en **prenne conscience et se nourrisse de ces richesses.**

Très attachés à l'éthique de nos décisions et de nos actions, nous articulons notre travail autour d'un socle de valeurs fortes :
les C.L.E.S. de la dignité humaine !

Coopération

Créer ensemble un terrain fertile pour ouvrir le champ des possibles

Œuvrer en coopération avec les personnes accompagnées, leurs familles, les pouvoirs publics, les partenaires, les citoyens c'est agir pour le « vivre ensemble » et développer les moyens nécessaires à l'autonomie.

Empathie

Se mettre à la place de l'autre pour mieux comprendre...

... sa fragilité, ses potentialités, ses envies, ses difficultés, sa réalité, pour pouvoir s'y adapter. Décaler son regard permet de voir la force dans la fragilité.

Liberté

Apporter de l'indépendance dans la dépendance

Le handicap, parce qu'il entrave l'indépendance d'une personne dans sa capacité à se mouvoir, à communiquer, à prendre soin d'elle, peut entraver sa liberté. Développer et accompagner le pouvoir d'agir c'est rendre possible cette liberté.

Solidarité

Prendre soin de l'autre et de notre société

Nous sommes unis, interdépendants et vivants en société. Nous sommes tous solidaires les uns des autres et avons des responsabilités envers nos semblables.

LA COLOCATION TOIT-MÊME

Le principe de la **colocation Toit-Même** est de permettre à des personnes en situation de handicap dépendantes de vivre dans un lieu de vie adapté à leurs besoins et à leurs envies. Ouverte en février 2017 et située dans la ville des Ulis (91), la colocation Toit-Même est le **premier habitat inclusif de ce type en Essonne**.

Premier dispositif d'habitat inclusif de ce type en Essonne



Persuadés que c'est aux premiers concernés de choisir leur mode de vie, nous nous sommes adaptés aux **besoins et envies des trois colocataires** pour écrire et mettre en place le projet Toit-Même. Les trois personnes qui se sont engagées ensemble dans ce projet ont besoin d'un **accompagnement 24/24h**. Le principe du fonctionnement de la colocation repose donc sur la mutualisation de leurs ressources, notamment sur le volet « aide humaine » de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Plus concrètement :

Une vie chez-soi



- Trois chambres individuelles dans un logement **fonctionnel, accessible et adapté**
- Un espace de vie commun pour des **instants de partage collectifs**
- La possibilité de **recevoir leurs proches**
- Pas de cloisonnement sur le type de handicap

Rendre la personne actrice de son quotidien et de ses projets de vie



Au cœur de la vie sociale

- Un logement social situé au **centre-ville des Ulis**
- Proche de toutes commodités, équipements sportifs et culturels
- Un planning d'activités individuelles à l'intérieur et à l'extérieur de la colocation, organisé **selon les envies des colocataires**
- Une **responsable de la vie sociale et partagée** qui travaille sur les temps de vie collectifs en prenant compte des besoins individuels et spécificités de chaque colocataire
- Un ensemble de partenariats locaux noués pour s'affranchir des contraintes logistiques du handicap (notamment l'accessibilité transports ou lieux publics)

LA COLOCATION TOIT-MÊME



Un accompagnement plus individuel, plus personnel

- Un accompagnement 24/24h assuré par une équipe **d'aidants professionnels** salariés par un prestataire d'aide à domicile et en emploi direct
- Une éducatrice pour améliorer **l'accompagnement socio-éducatif**, notamment sur la **communication**
- Des **enjeux de formation et de valorisation** des aidants professionnels, garants de la sécurité physique et morale des colocataires : ils doivent s'ajuster aux spécificités de l'habitat inclusif, apprendre à travailler en équipe, s'adapter à la complexité des différents handicaps pour accompagner les colocataires sur tous les volets de la vie quotidienne auxquels se rajoutent la vie sociale, la communication entre colocataires mais aussi vers l'extérieur, la vie affective, les loisirs culturels, sportifs, artistiques...



LA COLOCATION TOIT-MÊME



Dans ce nouvel environnement, il est parfois difficile de savoir quelle est la place de chacun, où sont les responsabilités, tant la diversité des sujets à traiter est multiple comme elle peut l'être dans tout lieu de vie, mais avec les contraintes du handicap qui se rajoutent.

Il est donc primordial de s'entourer d'acteurs faisant preuve de **souplesse** et parfois de **créativité** dans leur organisation pour la prise en compte du besoin des trois colocataires.

Agilité et créativité au service du bien-être des colocs

L'association T'HandiQuoi doit elle-même faire preuve d'agilité pour évoluer dans un environnement complexe et mouvant, s'interroger régulièrement et savoir où est sa place, comment elle se positionne pour être toujours **garante du bien-être des colocataires, du respect de leurs envies**, sans décider à leur place ni leur proposer une solution « clés en mains » comme pourrait le faire un établissement.

L'enjeu est donc de créer un cadre clair, un « qui fait quoi » connu et partagé par tous les acteurs de l'écosystème autour de la colocation, tout en développant une **grande agilité opérationnelle** pour s'adapter à une réalité mouvante.

L'ÉCOSYSTÈME DE T'HANDIQUOI



Zoom sur...



Les colocataires et leurs familles

Certains colocs n'ont pas la possibilité de s'exprimer avec des mots. Une vigilance particulière doit donc être portée à ce que les décisions prises, importantes ou non, soient **prises par eux**, et/ou leur tutelle ou curatelle lorsque nécessaire.

De même, un véritable travail est à mener pour que les familles puissent retrouver leur **juste place** vis à vis de leur proche. Souvent tutelles ou curatelles, elles ont une responsabilité juridique, et ont aussi à transmettre la connaissance de leur proche pour un accompagnement digne et respectueux. Cela permet à l'association de se porter garante du libre arbitre et de l'autonomie maximale des colocataires, essence même du projet. L'objectif de T'HandiQuoi est aussi de répondre à la question que se posent de nombreux aidants familiaux :

« **Comment fera-t-il/elle lorsque je ne serai plus là ?** »



Le logement des colocs

Le logement est proposé par un **bailleur social partenaire** du projet. Actuellement, la **gestion locative** (quittancement, gestion des imprévus dans le logement, APL...) est effectuée par l'association SNL, mais l'association T'HandiQuoi, étant présente au quotidien dans le logement, souhaite réinternaliser cette gestion.



La stratégie associative

Les projets de l'association font du sens pour beaucoup de gens, et nous avons ainsi la chance d'avoir toujours été **bien entourés, conseillés, soutenus**.

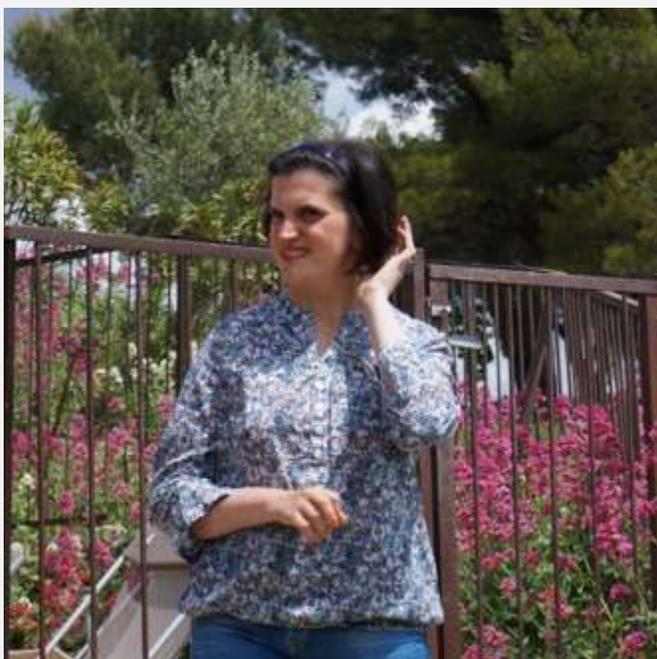
Nous avons encore un travail à réaliser pour structurer et organiser le bénévolat ou encore le mécénat de compétences qui sont toujours de riches atouts.



L'accompagnement

Le secteur de l'aide à domicile a besoin de **faire évoluer ses pratiques** et son management pour construire des équipes fiables, formées et motivées dans un domaine connu pour ses difficultés de recrutement, des rémunérations faibles, un manque de formation et un taux de turnover important.

La nécessité du partenariat entre l'aide à domicile et l'association qui apporte une expertise sur les spécificités de l'habitat inclusif prend alors tout son sens pour rendre le projet possible.



L'environnement local

Notre volonté est de pouvoir impulser une **dynamique locale** importante où les colocataires sont connus et reconnus dans leur ville. Notre **Responsable de la Vie Sociale et Partagée** développe des actions et des partenariats locaux afin de partager des savoirs, savoir-faire, des services et des aides, dans le but de se rencontrer, de faire tomber les barrières et les peurs que peuvent créer la méconnaissance du handicap. Cela permet ainsi à l'opinion publique de devenir réceptive aux capacités des personnes handicapées.



Les instances publiques

Nous travaillons avec elles depuis les débuts de l'association, ce lien est primordial.

L'association étant « en avance » sur les questions d'habitat inclusif, doit s'adapter aux organisations encore parfois figées, car elle ne rentre pas dans les cases prédéfinies. Changer ces cases et faire entendre notre **vision terrain** prend du temps et de l'énergie, mais cela est indispensable au bon fonctionnement de nos colocations.

‘Construire un projet
solidaire, c’est
permettre de vivre
libre’

Etienne Gauthier

3

PERSPECTIVES



T'HANDI
QUOI ?



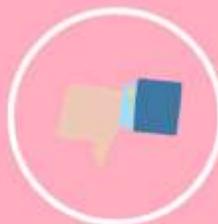
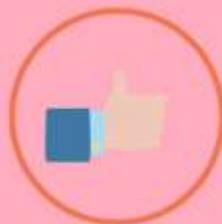
“semble vers
chez soi,
iQuoi ?”

ANALYSE & DIAGNOSTIC

Il nous semblait nécessaire de dresser un diagnostic clair de l'existant pour dessiner nos perspectives et construire l'avenir. Nous avons ainsi réalisé une analyse de l'association, ainsi qu'une grande enquête 2019 auprès de l'ensemble des parties prenantes du projet.

FORCES

- Expérience des précurseurs
- Identité forte, convictions, volonté de changement
- Structure souple
- Partenariats, soutien technique et juridique
- Réseau de bénévoles
- Processus, outils, professionnalisation



OPPORTUNITÉS

- Environnements public et politique favorables à l'habitat inclusif
- Législation / Réglementation
- Secteur encore embryonnaire
- Modèles étrangers performants
- Taille critique / Offre de service très large



FAIBLESSES

- Concentration des savoirs et compétences clés sur les bénévoles membres du Bureau
 - Modèle économique basé sur des subventions
- Une seule colocation en place
 - Fermeture ponctuelle de la colocation (en raison du manque d'heures de PCH, grille GEVA non adaptée aux besoins réels)

MENACES

- Volonté de massification et standardisation de l'habitat inclusif par les instances politiques, non favorable aux petites associations
- Environnement non adapté à l'habitat inclusif (formation des aidants professionnels, taux horaires etc.)

RÉSULTATS ENQUÊTE 2019

Les colocataires

Ils souhaitent développer des **temps de formation**, développer les **qualifications de l'équipe** d'aidants professionnels, **améliorer le recrutement** du personnel.

Elles ont à cœur de **développer l'autonomie** des colocataires, de développer les **échanges** entre elles et de **faciliter la gestion administrative**.

Les familles

Les aidants professionnels

Les professionnels qui accompagnent les colocataires au quotidien veulent **limiter le turnover** de leur équipe, **développer la confiance** avec les familles, avoir des **plannings moins chargés**.

Ils voudraient **pérenniser les financements**, développer le **soutien des collectivités**, organiser des **temps d'échanges**.

Les bénévoles

Les partenaires

Ils soulignent l'importance d'avoir une **communication transparente**, de **prendre en compte les contraintes** de chacun, de **sensibiliser le territoire au handicap**.

**Merci à tous ceux qui ont
répondu à nos enquêtes !**

OBJECTIFS 2020-2025

En conclusion le dispositif de T'HandiQuoi répond à un **besoin réel** et mérite d'être déployé. De nombreuses personnes en situation de handicap sur le territoire essonnien sont à ce jour sans solution et nous sollicitent pour habiter au sein d'un habitat inclusif : cela conforte notre ambition.

Nous constatons également que les modalités de l'accompagnement peuvent encore être améliorées, mais aussi que la plupart des acteurs souhaite des échanges et du soutien plus global autour de la question du handicap.

Nous définissons ainsi **deux objectifs principaux** autour desquels articuler notre action :

1. Continuer **d'améliorer l'existant** pour répondre aux besoins des colocataires, et **dupliquer le dispositif** pour répondre aux besoins du territoire et de ses citoyens
2. **Améliorer la visibilité** du handicap au sein de la société, pour que le projet ne réponde pas seulement au besoin des personnes handicapées, mais pour que la **société s'enrichisse de la rencontre** avec les personnes



Mobiliser du partenariat financier public et privé pour la mise en place des nouvelles colocations mais aussi pour la pérennité des colocations existantes

Trouver les logements pour la mise en place de 3 à 5 nouvelles colocations

Faire évoluer le modèle d'accompagnement des personnes

Internaliser la gestion locative de nos colocations

améliorer

dupliquer

Trouver et accompagner 9 à 15 colocataires et leurs familles afin de s'assurer de la concordance des projets de vie des personnes avec le projet d'habitat

1
Développer l'Habitat Inclusif en lien avec les valeurs de T'HandiQuoi

**OB
JEC
TIF**

Contribuer à l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société

2
Rendre le handicap plus visible au sein de la société

Sensibiliser les citoyens au handicap et permettre la rencontre

Travailler avec les collectivités territoriales et d'autres porteurs de projets pour faire évoluer l'habitat inclusif en accord avec nos valeurs

Permettre aux colocataires d'exercer leur citoyenneté en fonction de leurs envies

DUPLICATION - MODÈLE OPTIMAL



Des colocations proches géographiquement sur le Nord-Est de l'Essonne

pour mutualiser le travail partenarial fait autour des colocations ainsi que le possible partage des moyens humains et connaissances.

Pas de cloisonnement sur le type de handicap

mais la recherche d'un équilibre sur chaque colocation pour atteindre une présence d'aidants professionnels 24/24 heures, 7/7 jours.

Dispositif 1 :
2 à 3 colocations proches géographiquement
6 à 9 personnes



Aidants professionnels
20 à 30 ETP
2 à 3 coordinateurs au profil socio-éducatif

Dispositif 2 :
2 à 3 colocations proches géographiquement
6 à 9 personnes



Aidants professionnels
20 à 30 ETP
2 à 3 coordinateurs au profil socio-éducatif

1 RVSP*

1 RVSP*



1 assistant(e) admin
1 direction**

Direction du service prestataire

*RVSP = Responsable de la vie sociale et partagée – financements ARS

**Direction & assistant(e) administratif – Financements privés



Évaluation annuelle des perspectives de développement

Cette évaluation est effectuée en prenant en compte des **indicateurs quantitatifs** (nombre de colocations ouvertes, nombre de colocataires accompagnés, mise en place de la gestion locative...) et des **indicateurs qualitatifs**. Nous réalisons pour cela des **enquêtes de satisfaction** auprès des principaux acteurs et partenaires. Deux types d'enquêtes sont réalisées. Une courte tous les ans et une plus approfondie tous les trois. Ces évaluations permettent de s'assurer du respect des valeurs et des objectifs de l'association et d'adapter nos actions.

**« Seul on va plus vite,
ensemble on va plus
loin »**

proverbe africain

Ressources pour atteindre nos objectifs

Une équipe salariée – 2 équivalents temps pleins (ETP) au sein de l'association, 1 ETP supplémentaire à partir de 7 à 8 colocataires accompagnés

Une équipe bénévole – membres du CA et bénévoles de la communauté T'HandiQuoi intervenant sur des actions ponctuelles ou permanentes selon leurs domaines de compétences

Nos partenaires – Développement du travail partenarial pour élever la qualité des prestations proposées

Du mécénat de compétences et financier pour soutenir les actions de l'association

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement nos **adhérents**, nos **bénévoles** et nos **partenaires** qui permettent de rendre ce projet réalisable.

Nous remercions toutes les personnes ayant répondu aux enquêtes de satisfaction 2019, elles ont permis d'affiner ce projet et d'orienter nos actions.

Nous remercions Julie Lienart pour le design, ainsi que Bertrand Gauthier Photographie et Freepik.com pour les ressources images qui nous ont permis de concevoir ce projet.

Nous remercions l'association Familles Solidaires et notre mécène Prestaterre pour leur soutien et leurs précieux conseils.

Nous remercions tous nos donateurs sans qui ce projet ne serait pas possible, notamment Prestaterre et la fondation Bruneau qui se sont engagés auprès de nous sur du long terme.





Nous contacter

Vous souhaitez intégrer une coloc' ou vous avez un logement disponible à proposer pour une colocation ?

deploiement@thandiquoi.org

Vous souhaitez devenir bénévole ?

benevolat@thandiquoi.org

Pour tout autre sujet, contactez Maxime Jaunez, directeur de l'association

info@thandiquoi.org

06 58 67 01 51

www.thandiquoi.org